

Arsa n'est pas Madame Irma

Comme le blog d'Arsa , *Etc. pour la République*, le dit clairement, autant sur le site du SNCA e.i.L. Convergence que sur ce blog, ce qui est défendu avec constance, détermination et énergie ce sont les valeurs républicaines, celles que l'Ecole publique et laïque a la mission de diffuser, et les intérêts matériels et moraux des personnels en charge de faire vivre l'Ecole de la République.

Il arrive que le SNCA e.i.L. Convergence se tourne vers les institutions judiciaires pour faire valoir ses droits. C'est ainsi qu'au cours des années 2005-2006, il a bataillé devant les tribunaux, qui lui ont donné gain de cause, contre la Fédération EIL qui l'avait indûment exclu.

C'est ainsi que son interdiction d'aller aux élections de 2005, alors qu'il était seul à avoir la légitimité d'aller solliciter les suffrages des professeurs certifiés sous la bannière d'EIL, fait actuellement l'objet d'un recours gracieux qui, s'il n'aboutit pas, aura des prolongements judiciaires. En effet, cette interdiction fut prononcée sur les conseils d'un haut fonctionnaire de l'Etat, toujours en exercice au ministère de l'Education Nationale, qui au mépris de la procédure judiciaire en cours contre la Fédération EIL, telle qu'elle a été rappelée plus haut, prit fait et cause pour le SNETAA qui prétendait aller quémander des suffrages sur d'autres secteurs que celui de son champs de syndicalisation historique. Il comptait, grâce à cette complicité des pouvoirs publics qui rend caduque l'indépendance syndicale, compenser la perte de voix, inévitable, sur le secteur des PLP dont il défend de plus en plus mal le métier.

A preuve, le protocole que le SNETAA a signé sur la prétendue rénovation de l'enseignement professionnel. Le SNCA e.i.L. Convergence en 2007 a contesté devant le Conseil d'Etat la validité de la généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans par le ministre co-signataire de ce protocole. Le Conseil d'Etat n'a pas donné raison à la requête du SNCA e.i.L. Convergence. Mais la dernière rentrée scolaire qui a laissé sans affectation 50000 jeunes filles et jeunes gens, habituels demandeurs d'enseignement professionnel, en infirmant la sagesse de la Haute Cour administrative, montre que le choix du SNCA e.i.L. de privilégier l'écoute de ce qui se passe sur le terrain est le bon choix.

C'est pourquoi, avec Arsa, le SNCA e.i.L. Convergence, qui n'a rien à voir avec les troubles internes qui agitent le SNETAA, craint que le ton employé sur certain blog défendant les positions des adversaires de la direction nationale du SNETAA, puisse, par une lecture trop rapide, être assimilé à celui d'*une Brillante carrière*, et donner à penser qu'il y aurait des connivences avec telle ou telle partie. Pourquoi Arsa s'immiscerait-elle dans une pareille affaire dont les protagonistes ont tous complaisamment prêté la main aux spoliations que PABOT et LAGE ont commises à l'encontre du SNCA e.i.L. Convergence ?

Le SNCA e.i.L. Convergence fait du syndicalisme tel que le définit la *Charte d'Amiens* ; et Arsa, avec le brin d'insolence qui la caractérise, fait la même chose.

Ce syndicalisme n'a pas à prédire l'avenir : il est là pour le préparer. Il n'a pas à être en permanence sur la ligne institutionnelle des pouvoirs constitués puisque pour supprimer les injustices sociales flagrantes, il doit être au contraire en mesure de les bousculer. Il n'a pas à hanter les prétoires, il est aux côtés des adhérents, des personnels, des salariés en lutte, là où ils sont, sur le terrain, dans leurs établissements, ou dans la rue.

Arsa est bonne fille ; mais c'est une ourse qui a des crocs et des griffes ...

Il y a, à côté de la roulotte de Madame Irma, des cages de fauves, avec des lions, des tigres, des panthères, des ours, ...

Depuis un certain temps déjà, Arsa est sortie de sa cage : elle n'a plus de fers aux pieds, ni d'anneau dans le nez. Elle n'a aucune intention de revenir sagement au cirque.

Arsa est libre.